

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES THERMES DE LUCHON**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

**Affiché en Mairie le : 11/04/2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Exploitation de la régie des thermes de Luchon s'est réuni, sous la Présidence de monsieur Louis FERRE, Maire, Président de la régie, en session ordinaire dans la salle des délibérations, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le Maire, Président de la régie, le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** M. le Maire, Président, Mme Hélène ESCAZAUX, M. Claude LUPIAC, Mme Michèle CAU, M. Yves LAVAL, M. Jean-Louis REDONNET, Adjoints au Maire.

Mme Brigitte LAPEBIE, Mme Audrey AZAM, M. Joseph SAINT-MARTIN, Mme Mauricette MARKIDES, M. Alain LEFAUQUEUR, M. J.Paul LADRIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Gilbert PORTES ayant donné procuration à M. C. LUPIAC.

M. Mickaël JONES ayant donné procuration à M. Yves LAVAL.

Mme Sylvie BEDECARRATS ayant donné procuration à Mme Brigitte LAPEBIE.

Mme Gémita AZUM ayant donné procuration à Mme Audrey AZAM.

**Absents :** M. John PALACIN, Mme Pauline SARRATO, M. Rémi CASTILLON, M. Eric FARRUS, M. Guy CATTAL, Mme Nathalie SANCHEZ.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, Mme Audrey AZAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire, Président de la régie des Thermes, informe l'assemblée délibérante que le quorum est atteint et qu'en conséquence, la séance peut être ouverte, il énonce les pouvoirs de M. Gilbert PORTES à M. Claude LUPIAC, M. Mickaël JONES à M. Yves LAVAL, Mme Sylvie BEDECARRATS à Mme Brigitte LAPEBIE, Mme Gémita AZUM à Mme Audrey AZAM.**

**Monsieur le Maire, Président, soumet à l'approbation du Conseil d'Exploitation le procès-verbal de la séance du 01/02/2019 qui est approuvé à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

**1/ AVIS SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DES THERMES**

Monsieur le Maire, Président, rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2019.

Monsieur le Maire, Président, propose à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable au compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil d'Exploitation, après délibération par 15 voix pour, 1 abstention (M. LADRIX), et 0 voix contre, émet un avis favorable au compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 tel qu'exposé en séance.

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Exploitation de la régie des thermes de Luchon s'est réuni, sous la Présidence de monsieur Louis FERRE, Maire, Président de la régie, en session ordinaire dans la salle des délibérations, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le Maire, Président de la régie, le vingt-neuf mars deux mille dix-neuf conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** M. le Maire, Président, Mme Hélène ESCAZAUX, M. Claude LUPIAC, Mme Michèle CAU, M. Yves LAVAL, M. Jean-Louis REDONNET, Adjoint au Maire.

Mme Brigitte LAPEBIE, Mme Audrey AZAM, M. Joseph SAINT-MARTIN, **M. Rémi CASTILLON (arrivé à 17 h 45)**, Mme Mauricette MARKIDES, M. Alain LEFAUQUEUR, M. J.Paul LADRIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Gilbert PORTES ayant donné procuration à M. C. LUPIAC.

M. Mickaël JONES ayant donné procuration à M. Yves LAVAL.

Mme Sylvie BEDECARRATS ayant donné procuration à Mme Brigitte LAPEBIE.

Mme Gémita AZUM ayant donné procuration à Mme Audrey AZAM.

**Absents :** M. John PALACIN, Mme Pauline SARRATO, M. Eric FARRUS, M. Guy CATTAL, Mme Nathalie SANCHEZ.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, Mme Audrey AZAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

## **2/ AVIS SUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES THERMES**

### ***Fonctionnement***

Recettes	6 356 712.33€
Dépenses	6 082 431.41€
Résultat de l'exercice hors report de résultat	274 280.92€
Résultat reporté de 2017	0€
Résultat de fonctionnement	274 280.92€

## **Investissement**

Recettes	1 511 113.68€
Dépenses	549 064.59€
Résultat de l'exercice hors report de résultat	962 049.09€
Déficit reporté de 2017	1 063 508€
Solde exécution	-101 458.91€

Excédent global de l'exercice 2018 : 172 822.01€

Monsieur le Maire, Président, précise aux élus que ce compte administratif ne présente pas de Restes à réaliser compte tenu de la dissolution de la Régie des Thermes au 31.12.2018.

Considérant que le compte administratif 2018 du budget des thermes concorde avec le compte de gestion 2018 tenu par le receveur municipal, monsieur le Maire, Président, propose à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable au compte administratif 2018 du budget annexe de la Régie des Thermes.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2019.

Monsieur le Maire, Président, propose aux élus de passer au vote.

**Monsieur LADRIX demande si l'augmentation de l'eau est liée à la fuite de la piscine.**

**Monsieur REDONNET indique que c'est une sous-estimation budgétaire.**

**Monsieur le Maire précise qu'elle est compensée par les économies d'énergie.**

**Monsieur REDONNET souligne le travail réalisé par la Direction des Thermes, par les services financiers de la ville et l'implication de madame CAU.**

**Monsieur le Maire abonde dans le même sens.**

**Cette situation plus favorable a permis de bénéficier pour cette année encore de la ligne de trésorerie.**

**Monsieur CASTILLON arrive en séance (17 h 45).**

Monsieur le Maire, Président, cède sa place à madame Mauricette MARKIDES, après présentation et discussion et quitte la salle.

Le Conseil d'Exploitation, après délibération, par 15 voix pour, 1 voix contre (M. LADRIX) et 0 abstention, émet un avis favorable au compte administratif 2018 du budget annexe de la Régie des Thermes tel qu'exposé en séance.

### **3/ AVIS SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE DES THERMES**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaires sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Considérant que le compte administratif 2018 du budget annexe de la Régie a été adopté par l'assemblée délibérante le 04 avril 2019 et fait apparaître les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 : -101 458.91€.

Résultat de la section de fonctionnement 2018 : 274 280.92€.

Ce Compte Administratif ne présente pas de Restes à Réaliser suite à la dissolution de la Régie au 31.12.2018.

La délibération de création de la nouvelle régie des Thermes adoptée le 14.12.2018 par le Conseil Municipal prévoit expressément la reprise de ces résultats par la nouvelle régie des Thermes.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2019.

Monsieur le Maire, Président, propose donc aux élus d'émettre un avis favorable à l'affectation des résultats comme suit sur la nouvelle régie des Thermes :

Déficit de la section d'investissement 2018 : -101 458.91€.

- Solde d'exécution reporté (001) : 101 458.91€.

Excédent de la section de fonctionnement 2018 : 274 280.92€.

- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 172 821.92€.

- Virement à la section d'investissement (1068) : 101 459€

Le Conseil d'Exploitation, après délibération, par 16 voix pour, 1 voix contre (M. LADRIX) et 0 abstention, émet un avis favorable à l'affectation des résultats telle qu'exposée en séance sur la nouvelle régie des Thermes.

#### **4/ AVIS SUR L'APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES THERMES 2019**

Monsieur le Maire, Président donne lecture à l'assemblée délibérante du budget primitif 2019 du budget annexe de la régie des thermes, tel qu'il est proposé à la suite de la commission des finances du 22 mars 2019.

Monsieur le Maire, Président, demande aux élus d'émettre un avis favorable sur la proposition budgétaire suivante :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 6 581 312€.

**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 215 114€.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2019.

Monsieur le Maire, Président, propose à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable aux propositions budgétaires suivantes, article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, des ouvertures de crédits proposées et d'arrêter le budget primitif 2019 de la régie des thermes :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 6 581 312€.

**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 215 114€.

**Monsieur SAINT MARTIN indique qu'il y a un effort important réalisé en matière de communication ce qui lui paraît très important.**

**Monsieur LADRIX demande pourquoi il y a une baisse sur le 6068.**

**Monsieur le Maire répond que c'est une reventilation d'articles comptables.**

**Monsieur le Maire indique que suite à des interrogations de monsieur LADRIX sur le 012, il y a des changements liés à des ventilation ainsi que la reprise des charges de personnel.**

**Monsieur LADRIX demande quelle est le montant de l'épargne nette.**

**Monsieur le Maire répond qu'elle est de : 5513 euros.**

**Monsieur REDONNET indique qu'il y a 700 000 euros inscrits en investissement sur cet exercice.**

Le Conseil d'Exploitation, après délibération, par 16 voix pour, 1 voix contre (M. LADRIX) et 0 abstention, émet un avis favorable aux propositions budgétaires exposées en séance, article par article ou par opération en section d'investissement et chapitre par chapitre en section de fonctionnement, des ouvertures de crédits proposées et à l'arrêt du budget primitif 2019 de la régie des thermes tel que suit :

**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 6 581 312€.

**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 215 114€.

**5/ AVIS SUR L'APPROBATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE THERMES ET DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

Monsieur le Maire, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Exploitation qu'il est prévu au budget primitif 2019 de la régie des thermes plusieurs opérations d'investissement.

1. Création salle ORL enfants (op 11)

Le coût prévisionnel est de 54 000€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>COUT HT</b>	<b>REGION (20%)</b>	<b>CD 31 (40%)</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (40%)</b>
54 000€	10 800€	21 600€	21 600€

2. Acquisition de 10 baignoires bain (op 12)

Le coût prévisionnel est de 175 000€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>COUT HT</b>	<b>REGION (20%)</b>	<b>CD 31 (40%)</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (40%)</b>
175 000€	35 000€	70 000€	70 000€

3. Travaux étanchéité bassin bordeu 2 (op 23)

Le coût prévisionnel est 57 000€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>COUT HT</b>	<b>REGION (20%)</b>	<b>CD 31 (40%)</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (40%)</b>
57 000€	11 400€	22 800€	22 800€

#### 4. Acquisition divers matériels

Il s'agit des opérations d'investissement 22, 20 et 13.

Le coût prévisionnel est de 30 900€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>COUT HT</b>	<b>REGION (20%)</b>	<b>CD 31 (40%)</b>	<b>AUTOFINANCEMENT (40%)</b>
30 900€	6 180€	12 360€	12 360€

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2019.

Monsieur le Maire, Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir émettre un avis favorable sur ces opérations et sur les plans de financement prévisionnels s'y rapportant et sur l'autorisation donnée à monsieur le Maire, Président, de demander les subventions selon ces tableaux.

**Monsieur LADRIX demande si, pour la salle ORL, un module va être remplacé ?**

**Monsieur REDONNET indique que c'est la salle 7 qui va être réaménagée le plus rapidement possible.**

Le Conseil d'Exploitation, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les opérations exposées en séance et sur les plans de financement prévisionnels s'y rapportant et également sur l'autorisation donnée à monsieur le Maire, Président, de demander les subventions selon ces tableaux.

#### **6/ AVIS SUR LES MODALITES D'UTILISATION DU BATIMENT CHAMBERT PAR LA REGIE DES THERMES**

Monsieur REDONNET rappelle à l'assemblée que suite à la délibération de création de la REGIE DES THERMES DE LUCHON adoptée lors du Conseil Municipal du 14/12/2018, les éléments de l'actif constituant le bâtiment Chambert ont été réintégrés au budget communal.

Il convient de valider que le bâtiment est utilisé par la REGIE DES THERMES pour sa partie thermale. La REGIE DES THERMES supportera l'ensemble des dépenses d'investissements et de fonctionnement concernant l'activité thermale dans le bâtiment. Le reste sera à la charge de la Commune.

Compte-tenu que la REGIE DES THERMES supportera l'intégralité des dépenses de fluide du bâtiment, il convient de préciser que ces dépenses feront l'objet d'un remboursement par la Commune tous les ans en fin d'année.

Concernant la consommation d'eau, la refacturation sera égale aux consommations réelles d'eau de l'ensemble des bassins de la piscine sportive.

Concernant les dépenses de gaz et d'électricité du bâtiment Chambert, compte tenu de l'absence de compteur pour les parties hors activité thermale, il convient d'instaurer une clé de répartition à partir des surfaces occupées ((surface occupée par Commune / surface totale du bâtiment) \* facture consommation fluide = remboursement à effectuer par la Commune à la régie des thermes).

Concernant la contrepartie à l'utilisation du bâtiment que devra verser la REGIE DES THERMES à la Commune, cette dernière est intégrée dans le calcul de la redevance annuelle.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22/03/2019.

Monsieur REDONNET demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable à ces modalités.

Le Conseil d'Exploitation, après délibération à l'unanimité, émet un avis favorable à ces modalités.

**7/ AVIS SUR LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES POUR LES SALONS THALASSO ET CURES THERMALES 2019 DE TOULOUSE ET BORDEAUX ET FRAIS DE TRANSPORT DE MATERIEL ENTRE LA REGIE DES THERMES, ET LUCHON FORME ET BIEN ETRE :**

Monsieur REDONNET propose aux élus d'émettre un avis favorable pour la signature de la convention relative à la répartition des charges relatives aux salons Thalasso et Cures Thermales 2019 de Toulouse et Bordeaux et aux frais de transport de matériel entre la Régie des Thermes de Luchon et Luchon Forme et Bien Être.

Monsieur REDONNET propose à l'assemblée délibérante de répartir le montant des frais de la façon suivante : participation de 50% par la Régie des Thermes et 50% par Luchon Forme et Bien Être, à savoir la location des stands pour un montant de 5 550 euros HT et les frais de transport pour un montant de 450,00 euros HT soit un montant total de 6 000,00 euros HT à répartir de la façon suivante :

- Régie des Thermes de Luchon : 3 000,00 euros
- Luchon Forme et Bien Être : 3 000,00 euros
- TOTAL 6 000,00 euros

Une convention formalisant les modalités financières a été rédigée dont monsieur REDONNET donne lecture à l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Commission Santé Thermalisme du 26/02/2019 et vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22/03/2019, monsieur REDONNET propose à l'assemblée de donner un avis favorable à cette convention telle qu'exposée en séance, et pour autoriser monsieur le Maire, Président à la signer.

Le Conseil d'Exploitation, après délibération à l'unanimité, émet un avis favorable à la convention telle qu'exposée à l'assemblée et pour l'autorisation à monsieur le Maire, Président de la signer.

**8/ AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN CONGRES THERMAL-ORL LE 18/10/2019**

APPROBATION DE L'OPERATION, DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Il est apparu opportun à la commission Santé Thermalisme, d'organiser à Bagnères de Luchon, un congrès régional dédié à l'ORL et aux voies respiratoires, à destination des professionnels de Santé et des étudiants.

L'objectif, au-delà de la promotion du thermalisme auprès des professionnels de santé, des étudiants en santé et des acteurs de santé publique, est de repositionner régionalement Luchon en termes médical et scientifique (recherche, études, formation) et de le promouvoir comme acteur responsable en santé publique (éducation thérapeutique du patient).

Le congrès est prévu à l'automne 2019, ainsi une délibération ultérieure viendra préciser ses modalités. Il convient cependant de délibérer dès à présent afin de déposer les demandes de subvention auprès de nos partenaires institutionnels.

Un coût prévisionnel de ce congrès est estimé à 45 000 HT qui correspondent essentiellement à des honoraires de prestataires ayant pour mission de nous accompagner dans la démarche. Les crédits ont été prévus au budget 2019 de la régie des thermes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COÛT TOTAL HT: 45 000€

DEPARTEMENT 31: 15 000€

REGION OCCITANIE: 15 000€

PARTENAIRES PRIVÉS : 8 000 €

AUTOFINANCEMENT DES THERMES : 7 000€

Monsieur REDONNET demande à l'assemblée délibérante, après avis favorable de la Commission des finances du 22/03/2019, de bien vouloir émettre un avis favorable pour autoriser monsieur le Maire, Président, à demander les subventions suivant le plan de financement exposé en séance.

Le Conseil d'Exploitation, après délibération à l'unanimité, émet un avis favorable pour autoriser monsieur le Maire, Président, à demander les subventions suivant le plan de financement exposé en séance.

#### **AVIS SUR LES OUVERTURES DE POSTES A LA REGIE DES THERMES DE LUCHON**

Monsieur REDONNET demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable, pour procéder à des ouvertures de poste, afin d'assurer le fonctionnement des thermes de Luchon.

Ces ouvertures de postes sont à opérer entre le 8 avril 2019 et le 3 novembre 2019.

Il s'agit de :

#### **Personnel technique**

Mai 2019 :

- 1 agent en CDI électrotechnicien en renfort du service technique à temps complet.

#### **Personnel de soins**

Mai 2019 :

- 1 agent du 2 mai au 27 octobre 2019 à temps complet sur 5,93 mois.

#### **Personnel SSIAP :**

Avril 2019 :

- 1 agent du 8 avril au 3 novembre 2019 SSIAP à temps complet sur 6,87 mois.

La détermination du traitement des agents en CDD et CDI se fera sur la base du protocole relatif aux agents de droit privé des thermes, maintenu par la commune à titre unilatéral.

Pour les agents concernés par le présent avis, la classification du poste se fera selon les termes de l'accord précité.

Vu l'avis favorable de la Commission Santé Thermalisme du 26/02/2019.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22/03/2019.

Monsieur REDONNET demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir émettre un avis favorable à ces ouvertures de postes selon les modalités exposées en séance.

Le Conseil d'Exploitation, après délibération à l'unanimité, émet un avis favorable aux ouvertures de postes selon les modalités exposées en séance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 23.**